

## Chaoulli Update – May 2007

===== [www.medicare.ca](http://www.medicare.ca) =====

1. Montreal Gazette (May 8, 2007)  
Doctor launches medical brokering service Charges \$40.  
'He wants to take us back to life before Medicare'  
BY CHARLIE FIDELMAN  
The Gazette
2. Canada NewsWire (7 mai 2007)  
Le ministre Couillard doit arrêter cette dérive inacceptable -  
La Coalition Solidarité Santé s'indigne de la création du Groupe Chaoulli
3. Radio-Canada (8 mai 2007)  
Groupe Chaoulli - Un chasseur de soins
4. La Presse Santé (8 mai 2007)  
LE GROUPE CHAOULLI- Création d'une agence privée de soins de santé  
Côté, Émilie
5. Canada NewsWire (7 mai 2007)  
Dr Chaoulli - Selon la CSQ, le cheval de Troie est aux portes du système public
6. Canada NewsWire (7 mai 2007)  
La place du secteur privé dans la santé -  
Le ministre Couillard doit prendre ses responsabilités

===== [www.medicare.ca](http://www.medicare.ca) =====

1. \_\_\_\_\_

Montreal Gazette (May 8, 2007)  
Doctor launches medical brokering service Charges \$40.  
'He wants to take us back to life before Medicare'  
BY CHARLIE FIDELMAN  
The Gazette

Jacques Chaoulli, the Montreal doctor who took the provincial government to the Supreme Court of Canada, forcing Quebec to change its policy on wait times and private health insurance, yesterday launched a one-stop, referral centre for paying members.

For a fee of \$40, the Chaoulli Group will act as a brokerage firm to quickly match patients with family doctors and specialists, plus diagnostic procedures and surgeries. The medical care is to be covered by private insurance or out of pocket.

Chaoulli says his motive is to help Quebec get rid of wait lists and reduce patients' suffering.

But criticism of the plan was swift.

Michael McBane, head of the Canadian Health Coalition, condemned Chaoulli for chipping away at the universal health-care system.

"He wants to take us back to life before Medicare," McBane said.

Private care like the Chaoulli's model caters to the wealthy, McBane said: "Selling them too much health care while those who really need access end up with too little."

Caught off-guard, the provincial health ministry immediately referred the matter to its legal department for analysis.

"We're not sure this business plan is legal," said Isabelle Merizzi, press attache to Health Minister Philippe Couillard.

Brokering medical services falls into a "grey zone," Merizzi said.

"We'd like to improve health access ... but not when the money spent by (some) is to the detriment of others."

An advocate of private-for-profit hospitals and clinics, Chaoulli was behind the landmark 2005 Supreme Court decision that struck down Quebec's ban on private health insurance for private care. That ruling permits patients to use private care when faced with unreasonable delays.

Chaoulli likened his new organization to the Canadian Automobile Association. Rather than emergency roadside assistance to fix an ailing vehicle, it will find doctors, consultants and health clinics to help correct body and mind.

"With a high membership we can lower the prices and offer private services not only to the VIPs but to the middle classes," he said.

Under Chaoulli's plan, doctors will be allowed to work in both the public and private systems, as long as they first fulfill a quota in the public sector.

"Doctors working with us will have to sign a contract that they will not reduce their (patient) volume in the public system," Chaoulli said.

"They will add to their schedule new time to treat members of the Chaoulli Group."

Doctors already provide similar services that have been de-listed or uninsured, Chaoulli said, including diagnostic services such as CT scan and MRIs.

"So this is not the development of private parallel system," he said.

The group will also finance health research - paid by group members' annual fees.

But the next step, he said, is to launch a Chaoulli Group health-insurance plan for services not covered by Quebec, he said.

Christopher Manfredi, a professor of political science and dean of arts at McGill University, said Chaoulli is pushing the stakes to the next level by testing the market for private insurance.

Bill 33, adopted before the provincial election, which establishes guaranteed wait times for surgery on knees, hips and cataracts, as well as guarantees for cancer and cardiac treatments, was Quebec's response to the Chaoulli case, Manfredi explained.

"The government took a middle ground," he said. "Chaoulli is now trying to get the province to stop him so he can get another legal case."

Questions are being raised about whether the plan contravenes the Canada Health Act, said Antonia Maioni, a health-policy expert at McGill University, who followed the Chaoulli case closely.

It's not clear whether the Chaoulli Group, operating as a matchmaker, would be legal, she said.

"If I'm not mistaken, he's proposing that doctors moonlight on the side," Maioni said. "Patients will be set up with doctors who are prepared to work overtime."

Critics of have long said private care will siphon health professionals from the public system.

"We're talking about a shortage of physicians in Quebec. Doctors complain they don't have enough time to fulfill their obligations in the public system," Maioni said. "I don't understand how they are going to moonlight on the side."

Couillard is to comment next week, Merizzi said, given the unanswered questions about participating doctors and services that are not insured.

Quebec is already investigating a hybrid service provided at three Montreal clinics, including Rockland MD and Groupe Opmedic.

2.

---

Canada NewsWire (7 mai 2007)

Le ministre Couillard doit arrêter cette dérive inacceptable -

La Coalition Solidarité Santé s'indigne de la création du Groupe Chaoulli

MONTRÉAL, le 7 mai /CNW Telbec/ - À la suite de l'annonce de la mise sur pied du Groupe Chaoulli par son promoteur le Dr Jacques Chaoulli, la Coalition Solidarité Santé est indignée et tient à dénoncer cette inadmissible et probablement illégale avancée vers la création d'un système de santé parallèle.

Le lancement de l'entreprise du Dr Chaoulli n'étonne pas car elle va dans la poursuite de la croisade qu'il mène depuis de nombreuses années. Au lendemain du jugement de la Cour suprême, il s'est rendu à Washington pour rencontrer les représentants d'organismes de la droite ultra que sont le Cato Institute et l'Heritage Foundation. Le Dr Chaoulli déclarait alors : "Je voudrais faire équipe avec des entreprises américaines pour qu'ils créent un système de santé parallèle au Canada".

Il est clair que l'objectif du Dr Chaoulli est la mise sur pied d'un système privé à l'américaine. "Il force la main au ministre Couillard et celui-ci n'a d'autres choix que d'arrêter cette dérive inacceptable", déclare Gabrielle Pelletier, porte-parole de la Coalition Solidarité Santé.

"L'ouverture de la clinique Rockland MD avait amené le ministre à questionner la légalité de cette entreprise. Le Groupe Chaoulli pose aujourd'hui de plus sérieuses questions juridiques. Si le ministre n'arrête pas ces aventuriers de la privatisation, nous verrons d'autres projets semblables. Le ministre avait pourtant été averti que sa loi 33 allait être perçue comme un signal d'ouverture aux entrepreneurs privés et aux assureurs", ajoute Gabrielle Pelletier.

"Le gouvernement Charest a ouvert la porte aux assureurs privés pour la couverture de soins chirurgicaux privés comme c'était le cas avant la venue de l'assurance maladie du Québec en 1970. Il a voulu favoriser les médecins entrepreneurs et l'industrie des assurances. Mais voulait-il aller aussi loin que ce nous propose le Dr Chaoulli? Nous attendons vivement sa réponse", a déclaré la porte-parole de la Coalition.

Toutes les formes de privatisation sont une menace à l'universalité des soins de santé. Le système de santé et de services sociaux québécois repose sur l'égalité de tous les citoyens d'obtenir des soins indépendamment de leur statut et de leur revenu.

Pour la Coalition Solidarité Santé, le système public de soins de santé et de services sociaux demeure la façon la plus efficace et la plus équitable de fournir des services accessibles et universels à la population québécoise.

3. \_\_\_\_\_

Radio-Canada (8 mai 2007)  
Groupe Chaoulli - Un chasseur de soins

Le Dr Jacques Chaoulli, qui est à l'origine d'un jugement de la Cour suprême ayant ouvert la porte aux assurances privées en santé, pousse un peu plus loin sa démarche en matière d'accès aux soins.

En conférence de presse, lundi, il a annoncé la fondation du Groupe Chaoulli, un organisme privé qui aura pour mandat de trouver des services médicaux publics ou privés pour ses membres. Il faudra déboursier 40 \$ par année pour être membre de ce groupe.

Le Dr Chaoulli se réfère à un article du Règlement d'application de la Loi sur l'assurance maladie du Québec permettant aux médecins, même ceux participant au régime public, d'offrir des services par contrat auprès d'un groupe privé. La création du Groupe Chaoulli est donc compatible avec la loi, selon le médecin.

-----

Règlement d'application de la Loi sur l'assurance maladie Article 22. Les services mentionnés sous cette section ne doivent pas être considérés comme des services assurés aux fins de la Loi:

i) tout service rendu par un professionnel sur la base d'une entente ou d'un contrat avec un employeur ou une association ou organisme aux fins de rendre des services assurés à ses employés ou à leurs membres

-----

« Essentiellement, ce que le groupe Chaoulli va faire, c'est mettre en application une réglementation qui est restée dormante depuis 1970, mais qui a été adoptée par le gouvernement de l'époque, qui ne voulait pas une étanchéité totale entre les secteurs public et privé », a expliqué le Dr Chaoulli.

C'est un ballon d'oxygène que je vais lancer à la fois vis-à-vis des médecins, du gouvernement du Québec et des patients eux-mêmes. — Dr Jacques Chaoulli

Les membres du Groupe Chaoulli ne seraient envoyés qu'à des médecins s'étant engagés par écrit à ne pas réduire leurs activités dans le système public.

Le Dr Chaoulli considère que les plafonds et quotas imposés par le ministère de la Santé et des Services sociaux limitent l'offre de travail des médecins. Il souhaite donc que son groupe permette aux médecins qui le souhaitent de faire du travail supplémentaire, en toute légalité.

Le Groupe Chaoulli veut ainsi améliorer l'accès à des services diagnostics, comme les résonances magnétiques, et à certaines interventions chirurgicales.

Plus encore, l'organisme pourrait, si le nombre de ses membres est suffisant, mettre en place un régime d'assurances privées complémentaires. Elles serviraient à payer des services de santé non couverts par le régime public.

### **Des réactions**

Une porte-parole du ministère de la Santé et des Services sociaux a affirmé que la proposition du Dr Chaoulli était étudiée sur le plan légal et n'était pas rejetée d'emblée.

Pour la Coalition Solidarité Santé, le projet du Dr Chaoulli constitue une dérive inacceptable. Le groupe de défense du système public et de l'universalité des soins accuse le médecin de vouloir mettre sur pied un système privé à l'américaine.

La porte-parole de la coalition, Gabrielle Pelletier, exige une réponse rapide du ministre de la Santé et des Services sociaux, Philippe Couillard. Selon elle, la loi 33 encadrant l'application du jugement Chaoulli de la Cour suprême laisse la voie libre à des projets semblables. Elle cite notamment le centre de médecine et de chirurgie Rockland MD, à Montréal, où le public et le privé se côtoient.

« Le gouvernement Charest a ouvert la porte aux assureurs privés pour la couverture de soins chirurgicaux privés comme c'était le cas avant la venue de l'assurance maladie du Québec en 1970. Il a voulu favoriser les médecins entrepreneurs et l'industrie des assurances. Mais voulait-il aller aussi loin que ce nous propose le Dr Chaoulli? Nous attendons vivement sa réponse », a déclaré Mme Pelletier dans un communiqué.

En juin 2005, la Cour suprême statuait que l'interdiction de souscrire une assurance privée menaçait directement le droit à la vie et à la sécurité des patients. Les juges ont ainsi permis aux Québécois de contracter des assurances privées pour payer des soins médicaux administrés par le secteur privé. En réponse à ce jugement, le gouvernement du Québec a par la suite permis la mise sur pied d'un réseau de cliniques affiliées, clairement identifiées, offrant certains services.

4. \_\_\_\_\_

La Presse Santé (8 mai 2007)

LE GROUPE CHAOULLI- Création d'une agence privée de soins de santé  
Côté, Émilie

Le Groupe Chaoulli (GC) promet à ses futurs membres d'obtenir des soins de santé plus rapidement, qu'ils soient privés ou publics. Son fondateur, le Dr Jacques Chaoulli, est

connu pour avoir obtenu de la Cour suprême une ouverture aux assurances privées en santé.

Il existe déjà une sorte de maison de courtage, Medecina, qui offre une consultation avec un médecin spécialiste dans un délai de 72 heures en échange de 300 \$. Mais la RAMQ et le Collège des médecins ont ouvert une enquête.

Le mandat du GC est plus large. Et légal, assure le Dr Chaoulli. " Le Groupe Chaoulli va aider ses membres à utiliser les différentes options qui existent en conformité avec la loi ", explique-t-il. Les membres seront dirigés afin d'avoir rapidement des services de consultation, des tests diagnostiques et des chirurgies, financés dans le système public ou payés dans une clinique privée, selon leur choix.

Le [www.chaoulli.com](http://www.chaoulli.com) accepte déjà les inscriptions, mais le service ne débutera qu'au cours de l'été. Pour être membre, il faudra payer un tarif annuel de 40 \$. Les clients qui choisiront la voie du privé rencontreront des médecins qui s'engagent " à ne pas diminuer leurs volumes d'activités à financement public ", assure le Dr Chaoulli. La consultation se fera en temps supplémentaire, " de manière à ne pas allonger les délais d'attente pour les autres Québécois qui sont dans le système public ".

Or, la Loi sur l'assurance maladie interdit à un médecin d'exiger des frais à ses patients s'il est affilié à la RAMQ. Mais le Dr Chaoulli évoque un article " dormant " qui exclut de la loi un service médical rendu aux membres ou aux employés d'une association ou d'un organisme.

Les clients du GC pourront également consulter la centaine de médecins (sur 15 000) qui sont désaffiliés de la RAMQ.

Même dans les établissements publics, le GC promet de meilleurs délais. Le Dr Chaoulli compte sur la collaboration des médecins, des hôpitaux et des cliniques pour avoir accès aux listes d'attente. Au cours des prochaines semaines, il établira des " réseaux " avec des établissements qui font preuve de " transparence ".

Selon lui, cela s'inscrit dans la logique de la loi 33, qui prévoit des garanties d'accès pour certaines chirurgies.

### **Une proposition " confuse "**

La directrice générale de l'Association québécoise d'établissements de santé et de services sociaux (AQESSS) qualifie de " confuse " la " proposition d'affaires " de M. Chaoulli. " Il n'est pas clair qu'il s'agisse d'un groupe de pression, d'un courtier en services non assurés, d'une clinique médicale ou encore d'un éventuel assureur, a déclaré Lise Denis par voie de communiqué. Il ne saurait être question, comme l'affirme M. Chaoulli, que les adhérents à un groupe privé aient un accès privilégié aux services de santé publics. "

Le mandat du GC va plus loin que de dépister des soins rapides. Le groupe conduira des projets de recherche. Le Dr Chaoulli compte aussi faire pression sur les compagnies d'assurances afin qu'elle se répartissent " les personnes refusées en raison de leur âge ou de leur état de santé ". Sinon, le médecin demandera à des avocats si cette " pratique discriminatoire " contrevient à la Charte canadienne des droits et libertés. Éventuellement, il songe aussi à créer des assurances santé.

Le Dr Chaoulli souhaite la collaboration du gouvernement. Hier, Québec a préféré ne pas commenter son projet. " Il s'agit d'un plan d'affaires d'une compagnie privée. On agit avec prudence. Des experts du Ministère vont l'analyser ", a indiqué Isabelle Merizzi, porte-parole du ministre de la Santé, Philippe Couillard. Mais si ça respecte la loi, ça peut se faire. " Hier, le père de l'assurance maladie, Claude Castonguay, l'a assisté à la conférence de presse. Il était là comme " observateur ", mais il a vanté la crédibilité du Dr Chaoulli. " Il est clair que la complexité de ce qu'il a présenté signifie que la législation n'est pas adaptée ", a commenté l'ex-ministre.

À l'heure actuelle, certains délais sont " inacceptables ", a-t-il souligné.

La Coalition Solidarité Santé est totalement en désaccord avec l'arrivée du GC, " C'est une dérive inacceptable ", indique sa porte-parole, Gabrielle Pelletier.

Le Collège des médecins n'a pas voulu commenter.

5. \_\_\_\_\_

Canada NewsWire (7 mai 2007)

Dr Chaoulli - Selon la CSQ, le cheval de Troie est aux portes du système public

MONTRÉAL, le 7 mai /CNW Telbec/ - "S'il y avait encore des personnes qui doutaient des intérêts défendus par le Dr Jacques Chaoulli dans sa croisade judiciaire des dernières années, elles sont ce matin fixées, Jacques Chaoulli milite pour son intérêt personnel et celui de ses amis entrepreneurs, point.", a déclaré Louise Chabot, 1re vice-présidente de la Centrale des syndicats du Québec (CSQ) et responsable des dossiers de la santé et des services sociaux. Rien dans le projet qu'il a soumis ce matin n'est de nature à améliorer les services à la population et certainement pas les services auprès des plus démunis d'entre eux", affirme la vice-présidente de la Centrale.

Pour la CSQ, il est évident que le gouvernement Charest a baissé la garde devant le cheval de Troie des tenants de la privatisation en adoptant, sous le bâillon, le projet de loi 33 en décembre 2006. "Que faudra-t-il comme débandade au système public pour que le ministre de la Santé et des Services sociaux Philippe Couillard se rende compte qu'il a commis une bourde dans sa réponse à l'arrêt de la Cour suprême et qu'il doit reculer dès maintenant, avant qu'il ne soit trop tard, en abrogeant la loi 33", poursuit Mme Chabot.

Toutes les recherches sérieuses démontrent clairement que les soins fournis par le secteur privé sont plus coûteux, qu'ils ne réduisent en rien les listes d'attente et qu'ils créent des iniquités sociales. Le système public, à payeur unique, tel qu'il se vit au Québec et au Canada, est efficient et gage de qualité.

"Si le ministre Couillard ne veut pas passer à l'histoire comme étant le ministre qui aura démantelé le système public québécois, il doit agir dès maintenant et restreindre le déploiement de ces services privés. Laisser les entrepreneurs de la santé prendre le contrôle du système public, c'est ouvrir la porte toute grande à la vente commerciale de nos soins et services de santé sur le marché mondial. Il faut absolument fermer les portes de ce cheval de Troie", conclut Louise Chabot.

### **Profil de la CSQ**

La Centrale des syndicats du Québec (CSQ) représente plus de 175 000 membres, dont plus de 120 000 dans le secteur public, la grande majorité travaillant dans le domaine de l'éducation. Elle est présente dans les secteurs de la santé et des services sociaux, des services de garde, des loisirs, de la culture, du communautaire et des communications.

*Contact: Hélène Le Brun, Conseillère CSQ, (514) 356-8888;  
Gabriel Danis, Agent d'information CSQ, Tél. cell.: (514) 235-5082*

6. \_\_\_\_\_

Canada NewsWire (7 mai 2007)  
La place du secteur privé dans la santé -  
Le ministre Couillard doit prendre ses responsabilités

MONTRÉAL, le 7 mai /CNW Telbec/ - La réponse du gouvernement Charest au jugement de la Cour suprême dans l'affaire Chaoulli a ouvert la porte à une prolifération d'initiatives privées qui menacent l'universalité du système de santé au Québec. L'annonce faite aujourd'hui, par le docteur Chaoulli, concernant la création d'un nouveau groupe garantissant à ses membres cotisants un accès plus rapide à des soins de santé est une autre illustration de la confusion qui règne en cette matière.

Pour la CSN, la loi adoptée fin 2006, qui devait encadrer le rôle du secteur privé dans le système de santé, a plutôt généré un flou des plus inquiétant. À cet égard, le ministre de la Santé et des Services sociaux, Philippe Couillard, n'a pas livré la marchandise. Une médecine à deux vitesses est en train de prendre forme au Québec, dans la confusion la plus totale et surtout sans aucun débat public.

"Le ministre Couillard s'était fait rassurant lorsque le gouvernement avait adopté la loi 33, qui a octroyé une place accrue au secteur privé dans la santé et les services sociaux. Il prétendait que les délimitations étaient suffisamment précises entre ce qui doit demeurer public et ce qui peut aller au privé. Or, on le voit, c'est plutôt la confusion qui règne. De

nombreux acteurs privés choisissent de s'engouffrer dans la brèche ouverte par le gouvernement et cela menace l'égalité des citoyennes et des citoyens dans l'accessibilité aux soins de santé", déplore la vice-présidente de la CSN, Denise Boucher.

### **Délais d'attente**

La CSN reconnaît que les délais d'attente dans le système public pour plusieurs types d'intervention sont inacceptables. Cependant, le recours au privé ne peut être considéré comme une panacée et son rôle doit être rigoureusement et clairement encadré. "En quoi ce que vient d'annoncer le docteur Chaoulli règlera-t-il les problèmes de pénurie de main-d'oeuvre, questionne la vice-présidente de la CSN. C'est pourtant une cause majeure de la sous-utilisation de certaines installations et de certains équipements. Ce n'est certainement pas en drainant les ressources vers le secteur privé que l'on va solutionner les problèmes vécus dans le secteur public", prévient-elle.

Pour la CSN, le rôle que doit jouer le secteur privé dans le système de santé est une question qui regarde toutes les Québécoises et tous les Québécois. Cela doit être débattu de façon ouverte et transparente. Or, la passivité du gouvernement à cet égard risque de placer la société québécoise devant un fait accompli. "Le docteur Chaoulli va jusqu'à réclamer de la transparence aux hôpitaux où il référera ses clients, notamment à l'égard des moyens pris pour combattre les infections nosocomiales. C'est un véritable ministère parallèle qu'il nous propose, constate Denise Boucher. La ligne entre le privé et le public n'a jamais été aussi mince et floue. Il est grand temps que le ministre Couillard sonne la fin de la récréation et pose des balises claires."

La CSN est d'accord avec le principe d'un mécanisme garantissant l'accès dans des délais acceptables. Toutefois, en lieu et place de ces services privés autonomes auxquels le gouvernement libéral a choisi d'ouvrir toute grande la porte, la CSN préconise le regroupement des activités souffrant de longues listes d'attente dans des cliniques ou centres publics spécialisés afin d'en accroître la performance et d'en réduire les délais d'intervention.

Avec ses 110 000 membres travaillant dans le réseau public de la santé et des services sociaux, la Confédération des syndicats nationaux est l'organisation syndicale la plus représentative de ce secteur. Fondée en 1921, la CSN regroupe plus de 300 000 travailleuses et travailleurs dans tous les secteurs d'activités.